

Le Rivière

WEB

HALLOWEEN



Volume 15 - Numéro 10 - Septembre 2016

Journal communautaire destiné
à la population de Rivière-Ouelle

Prochaine date de tombée :

11 octobre 2016

Prochaine distribution :

25 octobre 2016

Bonne lecture!

Sommaire

Vivement l'automne!.....	2
Au son des cloches	3
Forum de consultation sur le tournant missionnaire.....	3
Mot du Maire	4
Mot de la présidente d'élection	4
Élection partielle 2016.....	5
Avis publics.....	6 & 7
Développement du secteur du Boisé de l'Anse.....	8 & 9
Au pays des Chapais... ..	10
Carmélois, Pacômiens et Riveleois, qui est ce jeune home?.....	11
Café-rencontre	11
Nos pompiers font des heureux à Canawish.....	12
Bibliothèque de Rivière-Ouelle.....	14
Le quiz du tri: à vos bacs, prêts, partez! ...	15
Agenda	16



Un nouveau conseiller à Rivière-Ouelle!

Détails p.: 4 & 5



Rivière-Ouelle

Bureau municipal
133, route 132
Rivière-Ouelle (Québec)
G0L 2C0

Télé.: 418 856-3829
Télec.: 418 856-1790
Courriel: info@riviereouelle.ca

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h à 16h30

Par Roger Martin

L'été aura été chaud au pays du seigneur Deschamps.... En conséquence, je doute que la Financière agricole doive verser des compensations pour perte de rendements aux agriculteurs riveois : pas de grêle, pas de sécheresse et d'excellents rendements tant en qualité qu'en quantité, à pleines clôtures comme on disait dans le temps. Entre nous, ce genre d'infrastructure mériterait le statut de « paysage patrimonial » tellement elles se font rares dans notre campagne.

M. Gabriel de Tourbières Lambert doit lui aussi se frotter les mains d'aise car l'abondance de la récolte à Rivière-Ouelle compensera quelque peu pour les sautes d'humeur de la température qui ont affecté les autres centres d'exploitation de l'entreprise dans la province. Je n'ai aucune photo aérienne prise à partir d'un drone espion mais pendant une période ininterrompue, le personnel de l'entreprise a pu accumuler des réserves pendant que les orages nous saluaient toujours de loin. Même la récolte des bleuets a connu des rendements exceptionnels et ce ne sont pas des qu'en-dira-t-on, je peux en témoigner.

L'ami Rémi de la Crème-Rit ne doit pas se plaindre lui non plus de la tournure du dernier été; après un départ plutôt modeste, son commerce saisonnier aura constitué un véritable oasis pour la clientèle régionale tout comme pour les touristes de passage. En passant, je ne saurais dire si l'installation d'une nouvelle signalisation « Fleuve et détente » y est pour quelque chose mais on m'a rapporté que le vaste secteur de la Pointe-aux-Orignaux avait connu un achalandage peu commun cet été. À quoi attribuer cet engouement? À l'activité économique? à la fraîcheur des lieux? à sa tranquillité et à son charme rustique? à sa réputation? À moins que ce soit l'ensemble de ces réponses comme dans les examens....

Tout cela pour vous dire que selon les personnes interrogées, il y a bien des motifs de nous réjouir de la tournure du dernier été. On a espacé les corvées pour la tonte des gazons; les récoltes de courges, courgettes et concombres ont battu des records; les performances de Shea Weber avec Équipe Canada font rêver les partisans des Canadiens d'une prochaine coupe Stanley ... Petit bémol d'Henriette et de Roger dans cette vague d'euphorie : après un départ prometteur, les cueillettes de champignons forestiers ont été décevantes . Reste à espérer une émergence des espèces d'automne.

Grande chaleur au Rivière Web

À la lecture de ce numéro, vous comprendrez que le Rivière Web ouvre la porte, un peu malgré lui convenons-en, au débat qui entoure le développement du Boisé de l'Anse et plus particulièrement sur son accès. Depuis sa création, le journal n'avait pas été entraîné dans ce genre de controverse, ou encore il avait réussi à les éviter je ne saurais dire.... Par conséquent quand les promoteurs de ce développement nous ont demandé si nous acceptions de publier leur texte, la question nous a embarrassés d'autant que leur papier ne contenait pas de propos blessants ni diffamatoires. En plus à l'occasion, nous insistons auprès de nos lecteurs pour qu'ils prennent la parole dans le journal de notre communauté; alors dans les circonstances, quels critères pourrions-nous invoquer pour refuser l'accès à un journal qui se prétend communautaire. De là à nous accuser de censure, de parti pris, il n'y aurait qu'un pas. Nous avons donc étudié la question lors de notre rencontre mensuelle et nous avons proposé en finale de publier intégralement le texte des promoteurs tout en donnant la possibilité de réplique à l'autre partie représentée par les autorités municipales élues. Nos ressources sont des bénévoles qui n'ont pas la compétence des professionnels de l'information pour poser un regard critique et pour renseigner judicieusement et objectivement nos lecteurs. Nous croyons que c'est dans les circonstances le mieux que l'on puisse faire pour informer la population. C'est pour cette raison que vous retrouverez les deux versions, ou plutôt les deux options, qui se présentent à ce moment-ci et qui sait si d'autres alternatives n'émergeront pas au fil des discussions que cette publication va susciter. C'est déjà un pas dans la bonne direction que les

parties acceptent d'énoncer leurs arguments respectifs et la population aura à tout le moins le loisir de se faire une idée et de suivre l'évolution de ce dossier.

Une première le 6 septembre

Ce soir-là, c'était la séance ordinaire de septembre du conseil municipal. Je me suis donc rendu tout candidement à l'ex-bureau municipal, rue de l'Église; j'ai été intrigué : l'endroit était sous le régime de la grande noirceur. Sans doute parce que j'avais pris des vacances lors des deux rencontres précédentes, j'avais oublié qu'entre-temps, le bureau municipal avait déménagé ses pénates au 133 de la route 132. C'est donc à la toute dernière minute que je me suis pointé à cet endroit ... pour constater que le stationnement affichait complet. À l'intérieur, une assistance nombreuse : 19 personnes en excluant les élus et les membres du personnel. Le déménagement semble avoir piqué la curiosité, à moins que ce soit à cause de l'élection au siège vacant au sein du conseil...

L'endroit est bien aménagé, le décor est sobre mais efficace pour la vocation du lieu; le mobilier dont bénéficient les élus, est élégant et modulable selon les besoins : pas de luxe mais une facture originale. L'assistance bénéficie de la proximité des élus, une vraie bénédiction pour dissimuler les signes avant-coureurs de surdité ... j'apprécie. La salle n'ayant pas la même hauteur que la précédente, il faut quelques contorsions pour lire les documents projetés sur le mur. Rien pour en faire un plat!... Je comprends très bien qu'on n'ait pas érigé un toit cathédrale pour que « M. Martin » puisse lire sur le mur, il n'a qu'à bien écouter après tout.

Je ne vous raconterai pas les moindres détails des sujets abordés; si vous voulez tout savoir, soyez-y le mois prochain et ne vous fiez pas toujours sur moi. J'ai quand même retenu quelques informations que je partage avec vous. Ce soir-là, le conseil accordait le contrat de déneigement des chemins municipaux pour les trois (3) prochaines années; deux soumissionnaires avaient répondu à l'appel d'offres. Le contrat a été accordé à la plus basse proposition, celle de Transport en Vrac Saint-Denis, pour un montant de 511 834\$. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'une légère diminution par comparaison avec le précédent contrat.

J'ai aussi appris que notre usine de traitement d'eau était utilisée à 27% de sa capacité comme quoi les ingénieurs qui ont conçu le système, voyaient grand pour le développement de Rivière-Ouelle. Parlant d'eau, saviez-vous que la consommation quotidienne des personnes raccordées au réseau s'élève à 476 litres comparativement à la moyenne provinciale de 362 litres? L'état demande aux élus de prendre des mesures pour réduire cet écart. Je soupçonne que les vaches et autres quatre pattes faisaient partie de la statistique de consommation mais ce n'était pas le moment de poser une question aussi terre à terre. J'y reviendrai auprès du personnel par curiosité.

Comme si on ne pouvait pas nous aussi avoir de bonnes idées

Toute la province ou presque est tombée en pamoison quand un ou une journaliste, je crois que c'est Myriam Ségal, a louangé l'initiative de notre petit village qui remboursait aux parents une partie des coûts reliés aux achats de matériel scolaire pour les élèves de l'école primaire. Il ne devait pas y avoir beaucoup de nouvelles à se mettre sous la dent car la confrérie des chaînes de radio et de télé a repris le refrain en chœur. Pourtant, ce programme en est semble-t-il à sa quatrième année; il en aura fallu du temps pour que la nouvelle se fraie un chemin dans les dédales de l'information. Pour nous, c'est une mesure structurante : la présence de l'école et d'un service de garde dans un village comme le nôtre, c'est l'avenir. Cette sortie médiatique m'a permis d'apprendre que 29 enfants utilisent le service de garde en milieu scolaire et que la classe de maternelle à l'école Vents-et-Marées compte 19 élèves. Comme si on ne pouvait pas nous aussi avoir de bonnes nouvelles!

Louis Hudon, Recherche
Catherine Marier
Roger Martin, Correction
Pascale Pelletier, Mise en page
Roger Richard



Disponible via le site internet de la
Municipalité
www.riviereouelle.ca

Envoi de textes, questions, commentaires et
suggestion par courriel à:
leriviereweb@hotmail.com

Municipalité de Rivière-Ouelle
133, Route 132
Rivière-Ouelle (Qc) G0L 2C0
418 856-3829

Malgré les efforts des membres du comité du journal, des fautes ou même des erreurs peuvent s'être glissées dans cette édition; nous nous en excusons. De plus, certains textes pourront exceptionnellement avoir été modifiés au besoin.

Par Marielle Gamache

Mariage :

Émilie Laboissonnière, fille de Nathalie Michaud et de Réjean Laboissonnière, de Rivière-Ouelle, et Maxime Ouellet, fils de Sylvie Pelletier et de Marcel Ouellet, de La Pocatière, se sont mariés le samedi 3 septembre 2016 à l'église de Rivière-Ouelle.

Félicitations aux nouveaux mariés! Beaucoup de bonheur dans votre vie à deux!

Décès :

Ghislaine Gagnon, décédée le 16 août 2016 à la Maison Desjardins de Rivière-du-Loup, à l'âge de 52 ans et 11 mois. Elle était l'épouse de Gaétan Michaud et fille de feu Aline St-Onge et de feu Julien Gagnon. Ses funérailles ont eu lieu le 20 août 2016 à notre église paroissiale.

Sincères condoléances aux membres de sa famille!

Forum de consultation sur le tournant missionnaire

Depuis la publication de « La joie de l'Évangile » du pape François, beaucoup de diocèses ont entrepris de revoir leurs façons d'être et d'agir. L'Église diocésaine de Sainte-Anne-de-la-Pocatière n'échappe pas à cette règle puisqu'elle s'est engagée dans un « **Tournant missionnaire** » qui impliquera nécessairement la mise en place d'un nouveau cadre d'animation pastorale. Dans ce processus, nous en sommes arrivés à l'étape de la **grande consultation diocésaine** sur la proposition de ce nouveau cadre d'animation pastorale.

À cette fin, un forum régional de consultation aura lieu le **mercredi 28 septembre 2016 de 19h30 à 21h30**, au **Complexe municipal de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie**. Ce forum s'adresse particulièrement aux personnes bénévoles engagées en Église ainsi qu'à tous les baptisés de l'actuelle Unité pastorale de Kamouraska-Ouest qui regroupe les paroisses de Saint-Denis, Saint-Philippe, Mont-Carmel, Saint-Gabriel, Saint-Pacôme et **Rivière-Ouelle**.

**Soyez tous et toutes bienvenu(e)s à cette importante rencontre!
Votre opinion compte beaucoup pour nous!**

Les responsables de l'animation pastorale:
MM. les abbés Hubert Lévesque et Charles-Aimé Antclil
ainsi que Mme Marielle Gamache, agente de pastorale,
et Mme Marjolaine Rivard, déléguée de la paroisse de Rivière-Ouelle

Promotions Automne

La rentrée scolaire est passée, le froid arrive alors prenez du temps pour vous et pour préparer votre peau pour l'hiver.

Massage 60 min.
Achetez 3 massages à 45\$ chacun
Rég. 180\$ spécial 135\$

**Soin du visage Bioéléments
(nettoyant et très hydratant)**
Achetez 2 soins à 45\$ chacun
116\$ rég. Spécial 90\$

Soin beauté aromatique des pieds
Rég. 48\$ spécial 35\$

Valide jusqu'au 31 octobre 2016



Studio VM
Beauté · Santé · Déco

**Certificat cadeau
disponible**

Pour informations:
Vanessa Michaud

Rivière-Ouelle

418-371-7171

www.studiovm.info



Bernard
GÉNÉREUX

Député fédéral
Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup

bernard.genereux@parl.gc.ca



BERNARDGENEREUX.CA
1 855 881-9876

6, rue St-Jean-Baptiste est, bureau 101, MONTMAGNY (QC) G5V 1J7
277, rue Lafontaine, RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3A9
Édifice de la Confédération, pièce 485, OTTAWA (Ontario) K1A 0A6



Norbert Morin

Député Côte-du-Sud

418 492-7730

1 866 774-1893

nmorin-cds@assnat.qc.ca



Mot du Maire

Les dernières semaines ont été fertiles en émotions de toutes sortes.

Élection partielle 2016

À la suite du désistement de M. Carrier, Gilles Martin est devenu officiellement un nouveau membre de notre conseil. Avec sa grande expérience et sa connaissance fine de notre milieu et de ses acteurs, Gilles sera un immense atout pour le développement de notre petite communauté. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous l'accueillons au sein de notre équipe.

La 10^e édition des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent

Lors de la dernière édition de ces prix qui couvrent les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, Rivière-Ouelle s'est vu attribuer deux prix, soit un prix avec Saint-Pacôme pour Fil Rouge et un prix spécial avec Ruralys pour notre démarche de désignation de paysage culturel patrimonial reconnaissant la richesse patrimoniale du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. En plus d'une grande fierté, ces prix nous rappellent l'obligation que nous avons de veiller à promouvoir et à conserver ces lieux uniques. Nous sommes également convaincus que nous n'aurions pas pu bénéficier d'une telle reconnaissance si nous n'avions pas travaillé ensemble en partenariat avec Saint-Pacôme et avec Ruralys.

Le remboursement des articles scolaires pour nos élèves du primaire

Notre démarche est applaudie à la grandeur du Québec avec une large couverture médiatique : Radio de Radio-Canada Bas-Saint-Laurent, Journal de Montréal, Journal de Québec, CHOX, LCN avec Mario Dumont, Radio 98,5 avec Benoît Dutrisac, Radio Énergie à Québec et CBC Radio en plus de tous les autres qui ont parlé de notre action. Notre objectif était d'envoyer un message fort que les jeunes familles sont bienvenues chez nous et que nous agissons pour assurer la pérennité de notre école primaire avec son service de garde : à en juger par les réactions, cela semble réussi.

Nouvelle employée

Sylvie Dionne qui était précédemment secrétaire-trésorière à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, s'est jointe à nous le 29 août à titre d'adjointe administrative. Sylvie sera responsable de la comptabilité municipale et elle viendra supporter la direction générale ainsi que le conseil dans les questions de finances municipales. Avec son baccalauréat en administration des affaires, option comptabilité, et sa vaste expérience municipale, Sylvie vient ajouter beaucoup à l'équipe en place.



CIMT

À la suite du reportage de CIMT le 5 août dernier sur l'accès au développement du Boisé, j'ai communiqué avec son directeur de l'information lui demandant de corriger certains éléments importants. CIMT l'a rapidement fait dans un nouveau reportage le 16 août et je tiens à les en remercier sincèrement.

Le développement du Boisé

Le Rivière Web m'a offert de réagir à l'article de l'un des promoteurs du Boisé de l'Anse afin que les citoyens puissent avoir en même temps la vision de la Municipalité relativement au chemin d'accès. Vous trouverez cet article plus loin dans la présente édition du journal.

Mot de la présidente d'élection

Par Nancy Fortin

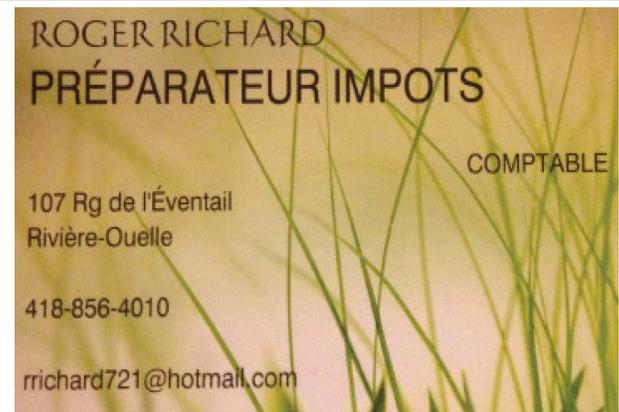
À la suite du retrait de la candidature de M. André Carrier en prévision de l'élection au poste vacant de conseiller prévue le 2 octobre prochain, M. Gilles Martin est alors élu par acclamation.

Lors de la prochaine séance régulière du 4 octobre, je procéderai à l'assermentation de M. Martin au poste de conseiller au siège #5. Il pourra par la suite siéger avec les autres membres du Conseil.

Attention – Attention – Attention

La collecte des encombrants aura lieu le 30 septembre prochain au lieu du 19 septembre tel qu'indiqué sur votre calendrier des collectes. Vous devez mettre vos encombrants sur le bord du chemin la veille de la collecte (29 septembre). Le camion débutera la collecte dès 5h le matin. Sont acceptés dans la collecte d'encombrants les gros rebuts qui ne peuvent être déposés dans les écocentres : Matelas, futon, mobilier inutilisable, caoutchouc, caoutchouc mousse, styromousse, laine minérale et autres isolants, tapis, boyaux, toile (abri, piscine, etc.), revêtement de résidence en vinyle (clapboard), prélat et tuiles, déchets domestiques (sac vert), papier goudronné, plastique rigide (douche, bassins de jardins, etc.) et souches d'arbres.

Merci de votre collaboration!



ROGER RICHARD
PRÉPARATEUR IMPÔTS
COMPTABLE

107 Rg de l'Éventail
Rivière-Ouelle

418-856-4010

rrichard721@hotmail.com



176, chemin de la Pointe, C.P. 177
Rivière-Ouelle (Québec) G0L 2C0

www.campingriviereouelle.com

Tél : (418) 856-1484
Sans frais : 1-888-856-1484
Fax : (418) 856-3552

Venez vivre avec nous les plaisirs de l'été.



Rivière-ouelle

Élection partielle 2016

NDLR- Une élection partielle était prévue le 2 octobre 2016 pour combler une vacance au siège no 5. Nous avons invité les candidats et candidates éventuels à utiliser nos pages pour informer les lecteurs. Voici donc les textes qui nous ont été transmis; comme vous l'avez vu à la lecture du message de la présidente d'élection, le processus électoral est maintenant terminé.

Bonjour Riveleises et Riveleis,

À la suite du désistement de mon adversaire pour le poste de conseiller municipal au siège no 5, je tenais quand même à vous adresser quelques mots. D'abord pour remercier celles et ceux qui ont appuyé ma candidature, mais aussi tous ceux et celles qui ont manifesté leur intérêt, m'ont encouragé dans cette démarche et qui auraient officialisé cet appui lors du scrutin.

Je suis propriétaire avec mon fils Benoit de Ferme Sudri inc., une ferme laitière et céréalière qui est notre fierté. J'ai été impliqué au-delà de vingt-cinq ans dans l'Union des producteurs agricoles et dans ses différentes structures tant au niveau régional que provincial. J'ai aussi été administrateur de Groupe coopératif Dynaco durant onze ans. J'ai enfin réalisé deux mandats de trois ans chacun pour la Commission Canadienne du Lait à Ottawa; j'étais un des trois commissaires à y siéger.

Il me reste encore deux activités externes à l'entreprise : présider le conseil d'administration du CDBQ (Centre de Développement Bioalimentaire du Québec) ici à La Pocatière qui est un exemple de réussite régionale et enfin présider le conseil d'administration du FIRA (Fonds d'Investissement pour la Relève Agricole), un fonds provincial de 75 millions de dollars disponible pour de jeunes entrepreneurs agricoles passionnés par leur devenir et qui, au surplus, possèdent de bonnes qualités de gestionnaires.

Comme le temps m'est davantage disponible, je souhaitais depuis quelques années pouvoir enfin redonner à ma communauté un peu des différentes expériences acquises et ainsi collaborer avec les membres du conseil au bon fonctionnement et au mieux-être de notre collectivité. J'avoue que nous sommes déjà choyés d'avoir des gens de compétence qui nous représentent et qui nous donnent de leur temps précieux.

Mes différentes occupations ne m'ont pas souvent permis d'assister aux différentes séances publiques du conseil au cours des dernières années, mais soyez sans crainte, je suis très au fait des différents dossiers courants et soyez assurés de ma grande collaboration avec le conseil, ses employés et tous les citoyens et citoyennes. Merci!

Gilles Martin



Rivière-ouelle, 12 septembre 2016

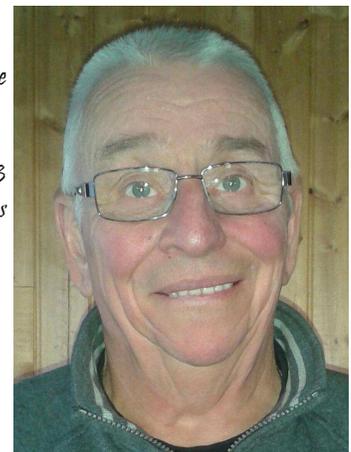
Après une longue réflexion et étant en attente d'une chirurgie au genou, j'ai pris la décision d'abandonner la course électorale pour le siège no 5 pour ainsi éviter des dépenses onéreuses à la municipalité.

Soyez assurés chers concitoyens que je vais continuer à assister aux assemblées du mois comme je le fais depuis 3 ans dans le but de vous tenir informés du déroulement des activités dans notre municipalité. C'est malheureux que des candidats se présentent sans avoir jamais assisté aux assemblées mensuelles.

J'ai déjà hâte aux prochaines élections de 2017

Merci et à la prochaine !

André Carrier





AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

SECOND projet de règlement numéro 2016-6 adopté le 2 août 2016 modifiant le règlement de zonage numéro 1991-2 de la municipalité de Rivière-Ouelle.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. OBJET DU PROJET

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juillet 2016 sur le **PREMIER** projet de « règlement numéro 2016-6 visant à modifier le règlement de zonage numéro 1991-2 afin de permettre l'implantation de roulottes en cours avant selon certaines conditions dans les zones de villégiature », le conseil a adopté un **SECOND** projet de règlement conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2. DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Ce **SECOND** projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que ce règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le **SECOND** projet de règlement vise à modifier les dispositions concernant les roulottes en zone de villégiature, soit en prolongeant la période d'utilisation pour toute la période entre le 1^{er} mai et le 30 septembre d'une même année et en permettant l'implantation de roulottes en cours avant selon certaines conditions. Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande peut provenir des zones auxquelles la disposition s'applique et de toute zone contiguë à celle-ci, et vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones (VA, VB1, VB2, VB3, VC1, VC2, VC3 et VC4) auxquelles le règlement s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë (A1, A2 et Co) d'où provient une demande.

3. DESCRIPTION DES ZONES CONCERNÉES PAR LA MODIFICATION

Sont visées par le projet de règlement les zones concernées VA, VB1, VB2, VB3, VC1, VC2, VC3 et VC4 et les zone contiguës A1, A2 et Co illustrées sur le croquis suivant :

VOIR PAGE SUIVANTE

L'illustration des zones concernées et des zones contiguës peut être consultée au bureau de la municipalité de Rivière-Ouelle.

4. VALIDITÉ DES DEMANDES

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité, situé au 133, route 132 à Rivière-Ouelle, au plus tard le huitième jour qui suit la présente publication soit le 24 août 2016;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où provient une demande ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. CONDITION POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SIGNER UNE DEMANDE

1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 24 août 2016 :

- Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande ;
- Être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec ; ou

2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 24 août 2016 ;

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois ; ou

3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 24 août -2016 ;

Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois ;

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

Avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 24 août 2016 est majeur, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi :

Avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du **SECOND** projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. CONSULTATION DU PROJET

Le **SECOND** projet de règlement numéro 2016-6 peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 133, route 132 à Rivière-Ouelle, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 24^{ième} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2016.

Nancy Fortin, secrétaire-trésorière par intérim

PUBLICS



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Nancy Fortin, Secrétaire-trésorière par intérim ;

Est donné par la soussignée, Nancy Fortin, Secrétaire-trésorière par intérim ;

1. Que lors de la séance ordinaire du 3 mai 2016, le conseil municipal de Rivière-Ouelle a adopté le Règlement 2016-4 relatif à la prévention incendie ;
2. Que ledit règlement est présentement en vigueur ;
3. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 133, route 132, à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture.

1. Que lors de la séance ordinaire du 3 mai 2016, le conseil municipal de Rivière-Ouelle, a adopté le Règlement 2016-5 relatif à la circulation et au stationnement ;
2. Que ledit règlement est présentement en vigueur ;
3. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 133, route 132, à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture.

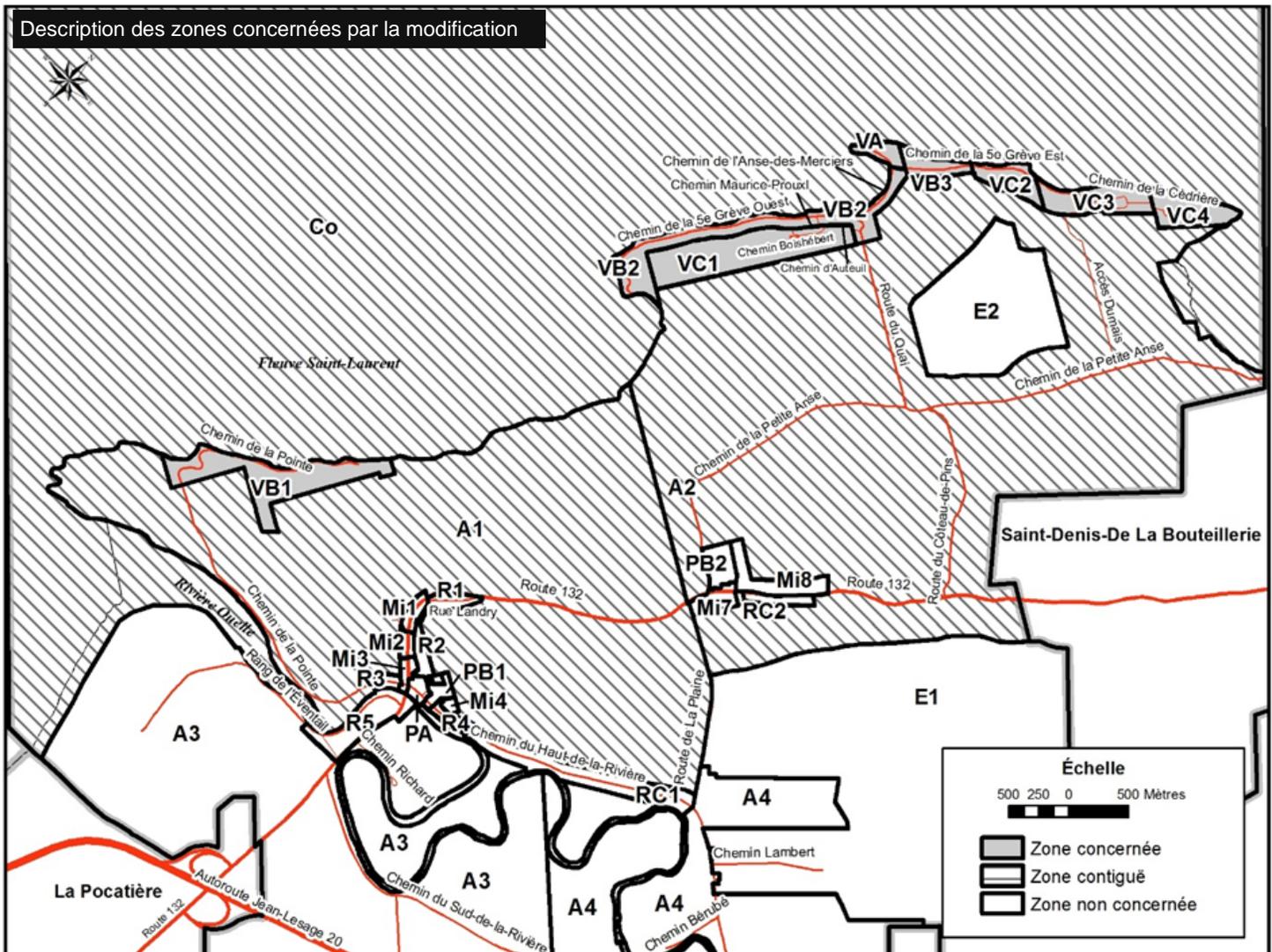
DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 23^{ième} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2016.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 23^{ième} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2016.

Nancy Fortin, Secrétaire-trésorière par intérim

Nancy Fortin, Secrétaire-trésorière par intérim

Description des zones concernées par la modification



Développement du secteur du Boisé de l'Anse

Mot des promoteurs

Pour faire suite aux différentes interventions des média concernant les déboursés encourus par la municipalité de Rivière-Ouelle pour doter le secteur du Boisé de l'Anse d'un chemin d'accès, nous désirons apporter les précisions suivantes.

Bref historique

Les promoteurs du Boisé de l'Anse sont Ghislain Lévesque, originaire de Rivière-Ouelle et René Gagnon, originaire de Saint-Jean-Port-Joli ; tous deux, nous avons notre résidence secondaire dans le Boisé de l'Anse.

En 1982, la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole) accordait à Mme Gagnon le droit de lotir et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, une partie de terrain appelée communément « secteur Gilles Ouellet » à l'extrémité est de la pointe, ce dernier ayant développé sa propriété en la lotissant en 6 terrains de villégiature.

En 2008, à la demande de la municipalité de Rivière-Ouelle, la CPTAQ a accepté d'exclure de la zone agricole une bande de terrain de 12,43 hectares supplémentaires propriétés de Mme Grand-Maison, de M. Beaulieu, de Ferme des Cèdres, etc.

En 2009, le Boisé de l'Anse s'est porté acquéreur du terrain de Mme Grand-Maison et nous avons divisé ce terrain en 17 terrains pour la villégiature.

En 2011, M. et Mme Dumais de la Ferme des Cèdres obtenaient la permission de la CPTAQ d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, et ce pour une période limitée à 5 ans, un chemin sur leur terre agricole pour accéder au territoire dézonné de leur terre, ajoutant 4 terrains de villégiature pour l'immédiat.

En 2011 et 2012, la municipalité tentait dans un premier temps d'acheter de M. Beaulieu un chemin qui relierait les terrains du secteur Boisé de l'Anse et Gilles Ouellet au secteur de la Ferme des Cèdres à l'ouest de M. Beaulieu. Finalement, le Boisé de l'Anse s'est porté acquéreur du terrain de M. Beaulieu et nous l'avons divisé en 23 terrains de villégiature pour un total de 40 terrains constructibles.

Les chemins de la Cédrière et des Grands-Hérons d'une longueur de 1,3 km ont été construits par le Boisé de l'Anse. La Ferme des Cèdres a construit les 200 mètres additionnels. Les secteurs Gilles Ouellet, Boisé de l'Anse et Ferme des Cèdres étaient dorénavant communicants et avaient accès au chemin de la Petite-Anse par un chemin privé de 1,3 km construit par Ferme des Cèdres. Mais nous n'avons toujours pas d'accès à un chemin public de façon permanente. Le chemin de la Cinquième-Grève est pénétrait de 25 mètres à l'intérieur de notre développement et le Boisé de l'Anse avait prévu que les chemins du développement débouchent sur celui de la Cinquième-Grève est, et ce sans coûts pour la municipalité et les propriétaires de nos terrains. Ce tracé fut rejeté par la municipalité qui évoquait des risques possibles de submersion de l'extrémité du chemin.

Entre 2012 et 2014, la municipalité a étudié des alternatives pour un accès public au secteur, soit par le chemin agricole de Ferme des Cèdres, soit par un chemin en ligne droite vers la route du Quai (près de l'ancienne Villa Fleur des bois). En 2014, la municipalité a arrêté son choix et demanda à la CPTAQ l'autorisation de soustraire le chemin agricole de Ferme des Cèdres de la zone agricole pour qu'il devienne un chemin municipal. La CPTAQ a refusé par une décision datant du printemps 2015. À la suite de ce refus, la municipalité a examiné la possibilité de construire un chemin en direction de la route du Quai, comme le recommandait la CPTAQ. L'étude des coûts ayant démontré que ceux-ci seraient beaucoup trop élevés, la municipalité a décidé à l'automne 2015 de demander à la CPTAQ de réviser son refus de soustraire le chemin de Ferme des Cèdres du territoire agricole, demande qui fut à nouveau rejetée au printemps 2016. La CPTAQ recommande de passer en zone blanche et propose le chemin de la Cinquième-Grève. Depuis ce temps, la municipalité cherche un tracé alternatif pour relier le secteur du Boisé de l'Anse à un chemin public.

La situation actuelle

Il y a actuellement 2 résidences en construction, 10 maisons déjà construites et 9 terrains vendus et non construits. L'ensemble de la Grève est compte environ 60 terrains dont 40 appartiennent au Boisé de l'Anse. Notre développement souffre de l'incertitude concernant le chemin d'accès depuis des années et plus récemment, de l'ajout d'une onéreuse taxe de secteur. Ceux qui ont déjà acquis des terrains, hésitent à construire ou retardent leur construction.

La position du Boisé de l'Anse pour l'accès à un chemin public

Notre choix est de prolonger le chemin des Grands-Hérons sur une portion du sentier piétonnier actuel pour venir rejoindre le rayon de tournage qui est à environ 50 m de l'extrémité est du chemin de la Cinquième-Grève est. Il s'agit d'un chemin presque droit d'environ 140 m, sur un terrain plat, dont une portion de 80 m ne nécessite qu'un simple élargissement. Ce lien peut se réaliser pour un coût beaucoup plus bas que l'option du Camp Canawish proposée par la municipalité. L'option Canawish est beaucoup plus longue et nécessite des travaux importants pour réaliser une côte ayant une pente acceptable afin d'arriver au-dessus de la colline au sud du Camp Canawish. Pour ce qui est du risque d'inondation de l'extrémité de la Cinquième-Grève est, il faut aller vers 1892 pour retrouver une tempête équivalente à celle de 2010. Il s'agit d'un risque avec lequel les résidents actuels de la grève ont appris à vivre. Ajoutons que cette nouvelle voie d'accès vers le chemin de la Petite-Anse constituera une sortie d'urgence et éventuellement, un deuxième accès pour tous les résidents de la grève qui n'ont actuellement qu'une seule voie d'accès.

Le nouveau chemin proposé par la municipalité passe sur le terrain du camp Canawish et ce tracé n'a pas fait l'objet d'une étude comparative des coûts d'aménagement par rapport à l'option du chemin de la Cinquième-Grève est via le chemin des Grands-Hérons. Les résidents du Boisé de l'Anse et les contribuables de Rivière-Ouelle devraient bénéficier d'une information complète et objective pour choisir l'option la moins coûteuse.

Le secteur du Boisé de l'Anse, une dépense ou un investissement ?

La grande question, très légitime, pour les payeurs de taxes de Rivière-Ouelle est de savoir si les sommes dépensées pour relier le secteur du Boisé de l'Anse à un chemin public sont une dépense ou un investissement ?

Le tableau ici-bas démontre les taxes perçues pour le secteur du Boisé pour 2009-2016 et les projections sur les revenus potentiels pour les prochaines années. Ce tableau démontre très clairement que les investissements faits à ce jour comme ceux à venir deviennent un placement très rentable pour la municipalité et les citoyens de Rivière-Ouelle.

Projection pour les 30 prochaines années

	2016	2026	2036	2046
Taxes maisons	\$33 000,00	\$111 143,61	\$179 186,00	\$271 728,00
Taxes terrains	\$8 540,00	\$10 397,00	\$12 672,00	\$7 722,00
Taxes Boisé de l'anse	\$7 788,00	\$5 736,00	\$6 991,00	
Droit de mutation	\$1 700,00	\$2 031,00	\$2 476,00	\$3 018,00
Total annuel	\$51 028,00	\$129 307,61	\$201 326,00	\$282 468,00
Total cumulatif 2009 - 2016	\$300 292,00			
Total cumulatif 2009 - 2026		\$1 196 965,00		
Total cumulatif 2009 - 2036			\$2 836 357,00	
Total cumulatif 2009 - 2046				\$5 277 925,00

Hypothèses

Vente de 2 terrains / an et construction de 2 maisons / an

Indexation des taxes de 2 % / an

En 2016, il y a 11 résidences taxées et 10 terrains vendus non construits.

En 2016, il reste 35 terrains à vendre incluant ceux de Fermes des Cèdres et de M. Garon.

En 2026, il y aurait 31 maisons construites, soit 20 de plus qu'actuellement.

Après 2026, 1 construction/an et 1 vente de terrain/an; en 2046, il y aurait 51 maisons construites.

Par Louis-Georges Simard, Maire

Lorsque je suis arrivé au conseil en novembre 2009, nous envisagions alors de continuer le chemin de la Cinquième-Grève est pour desservir le développement à l'est. À ce moment, le terrain immédiatement à l'est appartenait à un agriculteur avec qui nous avons négocié un accès; celui-ci nous a demandé un moratoire d'un an que nous avons accepté. Entretemps, la tempête du 6 décembre 2010 a frappé. Ce fut un réveil brutal. L'extrémité du chemin de la Cinquième-Grève est a été complètement submergée et la tempête y a laissé des tonnes de débris. L'Anse-des-Mercier fut également submergée. On peut essayer de se fermer les yeux en parlant d'événement centenaire, mais un semblable événement s'est reproduit moins de trois ans plus tard, le 26 mai 2013, alors que nous avons dû enlever 22 voyages de camion de 10 roues de débris de toutes sortes sur les derniers 500 mètres du chemin de la Cinquième-Grève est. De fait, après cet événement, un propriétaire exaspéré dont le terrain avait été envahi de débris, a fait construire un mur de roche devant son terrain du côté sud du chemin pour que les débris restent dans le chemin lors d'une tempête subséquente.

Dès 2011, nous avons clairement indiqué que la sortie par l'extrémité du chemin de la Cinquième-Grève est n'était plus une option et ceci bien avant que M. Lévesque et son associé acquièrent les terrains immédiatement à l'est du chemin de la Cinquième-Grève est, lesquels allaient devenir le Boisé de l'Anse 2. Ceci explique d'ailleurs pourquoi le plan de développement du Boisé de l'Anse 2 approuvé par la municipalité le 19 juillet 2012, prévoyait un cercle de virage à l'extrémité ouest du chemin des Grands-Hérons qui se trouve à environ 150 mètres de l'extrémité est du chemin de la Cinquième-Grève est.

La CPTAQ

Pour le conseil, en 2011, il était devenu bien clair qu'une sortie sécuritaire ne devait pas amener la circulation du Boisé près du fleuve pour remonter par la côte du Quai mais devait plutôt rester en haut du talus pour rejoindre la route du Quai ou le chemin de la Petite-Anse. Nous penchions initialement vers un tracé qui rejoindrait la route du Quai; mais devant la forte opposition de certains propriétaires, nous avons accepté l'offre de M. Dumais qui proposait plutôt une sortie par la Petite-Anse pour laquelle il avait obtenu une autorisation temporaire pour cinq ans de la CPTAQ en juillet 2011. Nous avons donc procédé conjointement avec M. Dumais à une demande à la CPTAQ en août 2013 qui nous a été refusée en avril 2015. Nous avons par la suite été en révision et le 31 mai 2016, le même commissaire a confirmé qu'il maintenait sa décision. La CPTAQ a simplement choisi d'ignorer nos préoccupations principalement quant à la sécurité de nos citoyens pour plutôt « ... protéger le lot visé et les lots avoisinants des méfaits de la circulation sur leurs possibilités agricoles (poussières, odeurs d'épandage, etc.). »

De guerre lasse devant la CPTAQ, nous avons tenté de trouver l'option la moins mauvaise en zone blanche, soit un chemin sur une distance d'environ 300 mètres qui descend directement à partir du chemin de la Cédrière à l'est du Camp Canawish pour aller rejoindre le chemin de la Cinquième-Grève est. Cette option est loin d'être idéale mais elle a au moins le mérite d'éviter les derniers 500 mètres de ce chemin qui sont essentiellement construits dans le fleuve et qui sont de loin les plus exposés.

Les coûts

M. Lévesque nous reproche maintenant de ne pas procéder à un estimé des coûts d'un accès par l'extrémité de la Cinquième-Grève est afin de pouvoir choisir l'option la moins coûteuse. On n'a pas à faire de grands calculs pour déterminer qu'à court terme, cette option serait moins coûteuse que l'option Canawish, mais avant de faire des coûts, il faut établir si elle est envisageable et pour nous, elle ne l'est plus depuis 2011. En plus d'être un accroc sérieux à la sécurité, cette option laisserait fort probablement tous les contribuables de Rivière-Ouelle devant une facture salée pour améliorer dans le futur un chemin existant sujet aux assauts répétés du fleuve pour en faire une voie de transition vers le Boisé plutôt qu'un chemin sans issue pour une dizaine de résidences. Dans le pire des scénarios, on pourrait se retrouver à devoir construire aux frais de tous les contribuables une sortie alternative pour le développement du Boisé.

De plus, cette option nous obligerait à passer par-dessus le dernier chalet à l'extrémité du chemin de la Cinquième-Grève est. Au dernier conseil, la propriétaire

de ce chalet est venue nous exprimer sa forte préoccupation : elle aime cet endroit et tient à le conserver. Pour nous, le respect des gens en place est une préoccupation importante surtout lorsque d'autres options sont disponibles et préférables.

Les taxes

Les coûts reliés au chemin d'accès pour le développement du secteur du Boisé seront largement couverts par une taxe de secteur défrayée par les propriétaires concernés. M. Lévesque nous soumet toutes sortes de chiffres de taxes parfois erronés, parfois gonflés, pour nous convaincre qu'il ne devrait pas avoir de taxe de secteur.

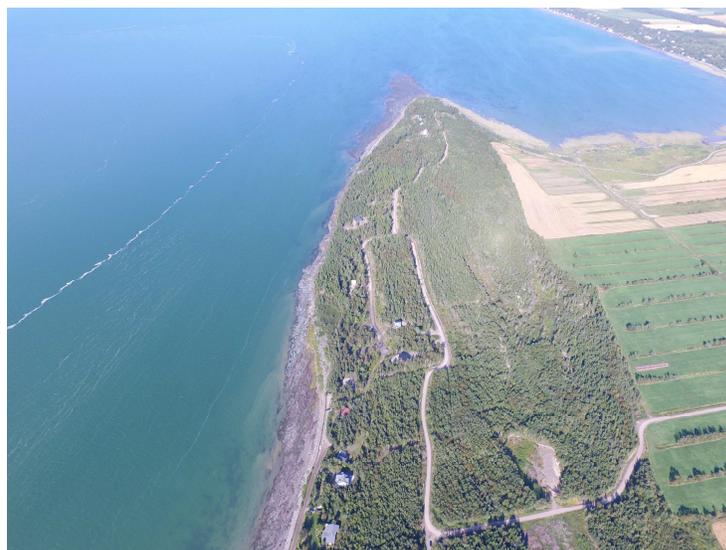
La somme de 300 000\$ perçue en taxes depuis 2009 est au moins surestimée de 50 000\$, soit la valeur estimée par M. Lévesque d'un terrain en zone humide en bordure du fleuve que le Boisé a accepté de céder à la municipalité en conformité avec nos règlements et qui sera aménagé aux frais de la municipalité pour le bénéfice de tous. Aux fins de comparaison, durant la même période de 2009 à 2016, la municipalité a recueilli environ 12 millions \$ de taxes auprès de ses contribuables. Quant aux taxes à venir du Boisé sur une période de 30 ans estimées à environ 5 millions \$ par M. Lévesque, cela représente une version gonflée de la réalité. On ne peut juste pas additionner des chiffres indexés sur 30 ans et les comparer avec des dollars d'aujourd'hui.

Le développement du Boisé est un bon développement pour l'ensemble de Rivière-Ouelle, ce qui explique pourquoi nous y travaillons avec autant d'acharnement depuis plusieurs années. Par contre, le choix d'un accès doit être fait sur des considérations beaucoup plus larges que les coûts, notamment la préservation de nos lieux remarquables, un développement durable, les considérations environnementales et surtout la sécurité pour tous en reconnaissant que les risques de submersion et d'érosion iront en augmentant. L'acceptabilité sociale est également un élément clé.

Le futur

Un grand nombre de citoyens, dont un groupe de près de 40 personnes, nous font parvenir des messages très articulés qui nous disent que notre vision initiale pour une sortie sécuritaire était la bonne. C'est un pensez-y bien : nos décisions d'aujourd'hui auront un impact sur les générations futures et sur la préservation de nos lieux uniques. Nous ne pouvons pas comprendre l'intransigeance de la CPTAQ.

La prochaine étape est une rencontre avec le MDDELCC (Environnement) et le MSP (Sécurité publique) qui est prévue le 12 octobre à Rimouski.



Par Roger Martin

Le 11 septembre chez nos voisins de « la Bouteillerie », c'était la grande messe du patrimoine bas-laurentien organisée par le Conseil de la culture; on allait y dévoiler les lauréats de la 10^e édition des Prix du patrimoine pour les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent. S'y étaient donné rendez-vous les représentants et représentantes des MRC entre La Pocatière et Matane de même que les 39 finalistes qu'elles avaient précédemment couronnés sur leur territoire respectif.

Monsieur le maire vous en parle avec une fierté bien légitime dans son message parce que Rivière-Ouelle s'est mis en évidence à cette occasion. À vous de juger....

Dans la catégorie *Transmission, interprétation et diffusion*, cinq (5) projets avaient été soumis au jury et c'est le désormais célèbre Fil Rouge, un parcours de 26 panneaux d'interprétation disséminés sur le territoire de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme, qui a été proclamé lauréat. Cet itinéraire conjoint parle de culture, de nature, de paysages et d'histoire. Voilà une reconnaissance qui vient couronner les efforts concertés de deux administrations municipales et qui, de surcroît, a exigé la contribution d'un imposant contingent de bénévoles des deux municipalités. Nous pouvons être fiers de présenter nos modestes villages d'une façon aussi originale tant à nos voisins qu'aux visiteurs de passage. À défaut de la coupe Stanley, vous aurez l'occasion de voir le trophée qui accompagne cette décoration lors de la soirée Portes ouvertes du 29 septembre au bureau municipal récemment réaménagé au cœur de notre village : il s'agit d'une création de l'artiste François Maltais du Témiscouata.

N'applaudissez pas tout de suite, je n'ai pas terminé.... Nouveauté cette année, une catégorie *Paysages*, très populaire puisque onze (11) projets étaient en lice pour l'obtention du prix. Or, une mention spéciale a été attribuée à la municipalité de Rivière-Ouelle, conjointement avec son partenaire Ruralys, pour la démarche de désignation de paysage culturel patrimonial des secteurs de la Pointe-aux-Orignaux et de la Pointe-aux-Iroquois. Ce sceau de qualité serait le premier à être octroyé au Québec au terme de l'analyse que réalise actuellement le ministère de la Culture et des Communications. Le Conseil de la culture a noté que « situées en bordure du fleuve, ces pointes offrent des vues panoramiques ouvertes et comptent de nombreux éléments remarquables tant sur le plan du paysage naturel que du patrimoine bâti. » C'est en plus un endroit chargé d'histoire. À force d'y vivre, nous avons presque oublié comme ce coin de pays était remarquable; force est d'y croire quand c'est le verdict de juges provenant de l'extérieur qui nous le rappelle.

Je m'excuse de vous rappeler à l'ordre pour les applaudissements car je n'ai pas tout à fait terminé.... On a une autre fois parlé de Rivière-Ouelle lors de cette remise de prix. Dans la catégorie *Sauvegarde, restauration et conservation*, le projet de transformation de la Croix des Dubé faisait aussi partie des finalistes. Le jury a remarqué que « cette action de mise en valeur d'une croix traditionnelle pour en faire une œuvre d'art actuel et communautaire aura permis la sauvegarde d'un élément du passé qui

méritait d'être mis à jour. » L'événement aura permis de saluer publiquement le talent de l'artiste Émilie Rondeau ainsi que l'implication de la Corporation historique et culturelle, de la Municipalité et de nombreux insignes collaborateurs qui se sont associés pour ramener cet héritage du passé dans le paysage riverain.

Je ne saurais dire si, depuis son septième ciel, le politicien Jean-Charles Chapais a pu observer la scène qui se déroulait dans son fief ce jour-là mais chose certaine, cette impressionnante récolte de récompenses dévolues à Rivière-Ouelle constitue un pied-de-nez à celui qui au XIX^e siècle a quitté notre village pour aller fonder Saint-Denis. Voilà.... l'heure est à la réjouissance et il ne sert plus à rien de ressasser les vieilles histoires.... laissons-les dans l'histoire. Vous pouvez maintenant applaudir!



*Ouverture d'un bureau à La Pocatière
pour nous rapprocher de notre clientèle
de la MRC de Kamouraska !*

Consultez nos chroniques sur notre site web
avocats-montmagny.com

LEMIEUX PARENT THÉBERGE
AVOCATS S.N.C.

TÉL.: 418 371-3114

708, 4^e AVENUE, BUREAU 104, LA POCATIÈRE



Me Lemieux

Me T. Blais

Me Boillard

Me Bouffard

Me Paradis

Me Labrie

Me Théberge

Nous avons ce qu'il vous faut, une équipe !

Carmélois, Pacômiens et Rivelois, qui est ce jeune homme?

Présentation de Michel-Ange Nicolas, coordonnateur en loisir intermunicipal

Carmélois, depuis le début du mois de juillet, vous m'avez vu traverser vos rues, me tenir devant votre église centenaire, accueillir la visite de l'Eurochestrie avec M. Denis Lévesque, maire de votre village et Mme Émie Vaillancourt, votre agente de développement ; ou encore vous m'avez vu arriver au terrain de jeu pour rigoler avec vos jeunes et leurs adorables monitrices!

Pacômiens, en plus de sillonner vos rues, vous m'avez surpris m'approchant des maisons de la rue Fortier, frappant aux portes et annonçant la Course de Tacots « Circuit STPC 2016 » du samedi 20 août! Ensuite, vous m'avez observé en train d'installer des balles de foin et d'animer cette activité!

Quant à vous, Rivelois, qui donc était ce jeune homme qui s'excitait autant à courir sur votre terrain de soccer, sifflet au bec, avec vos plus précieux trésors? Oups! Vient-il de vous menacer de vous faire payer une amende « si vous continuez à jaser entre adultes et oubliez d'applaudir ces athlètes en devenir qui marquent des buts dans leur propre camp!?! » Qu'est-ce qu'il est emballé à encourager les joueurs, à défendre leur équipe, à taper sur le ballon ou à diriger celui-ci dans le camp adverse !!!

En fait, ce jeune homme dont la présentation officielle ne vous a pas été faite jusqu'ici, c'est votre coordonnateur en loisir intermunicipal pour les municipalités de Mont-Carmel, de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme! Votre ressource en loisir!

Brièvement, je m'appelle Michel-Ange Nicolas. Ma famille et moi vivons à Saint-Joseph-de-Kamouraska depuis plus de six ans. Je vous confirme que je suis plus qu'heureux de travailler avec vous et pour vous en tant que ressource à la fois locale et intermunicipale en matière de loisir. Je suis tout naturellement souriant, sympathique, ouvert d'esprit et très dynamique. Ne soyez pas surpris de me voir prêt à échanger sourire, salutations et plus encore quand on se croise selon l'occasion qui se présentera. Tout cela est pour vous signifier combien je suis flatté de savoir que je peux compter sur vous, sur votre implication personnelle pour vous offrir les meilleurs services possibles en loisir. Ce que je sous-entends, c'est que je dois savoir rapidement ce qui vous plaît : vos souhaits et vos besoins! J'attends donc avec impatience de pouvoir échanger avec chacun et chacune de vous, soit pour élaborer et développer ensemble des activités, soit pour concevoir un projet de loisirs pour votre village ou conjoint avec d'autres villages sinon pour partager votre rêve, votre vision d'une municipalité et d'une région peuplée de gens heureux, fiers et épanouis. Ma présentation ainsi faite, il me reste à vous souhaiter de passer une excellente fin d'été en espérant que vous serez maintenant bien à l'aise de me faire part de vos idées pour la programmation d'automne et d'hiver 2017.

Note importante!

Vous souhaitez proposer, animer vous-même un atelier ou qu'il y ait dans

votre village ou à l'échelon intermunicipal une activité quelconque, un événement? Informez-moi le plus tôt possible : 418 852-2356 P-202 (à Saint-Pacôme), 418 498-2050 P-115 (à Mont-Carmel) ou 418 856-3829 P-201 (à Rivière-Ouelle). Ou écrivez-moi directement à : loisirinter@gmail.com

Au plaisir de vous servir!



CAFÉ-RENCONTRE

de l'après-midi



La Table d'harmonisation de Rivière-Ouelle vous invite au Café-rencontre de l'après-midi qui aura lieu le mercredi 5 octobre à 14 h à la Salle communautaire. Ces activités sont offertes chaque premier mercredi du mois pour septembre, octobre, novembre 2016 et février, mars, avril et mai 2017. Les sujets pour les mois à venir vous seront communiqués dès que ces derniers nous seront confirmés. Bienvenue à tous.

Mercredi 5 octobre 2016 à 14 h

L'IMPÔT : LES AÎNÉS ET LEURS PROCHES AIDANTS

Tout ce que vous voulez savoir sur les différents crédits d'impôt offerts aux personnes âgées et à leurs proches aidants...des mesures fiscales qui peuvent entraîner des économies d'impôt.

Monsieur Jocelyn Lavoie, CPA, CA, et associé chez Raymond Chabot Grant Thornton de La Pocatière, sera le conférencier lors de cette rencontre.

Il nous parlera des crédits et déductions d'impôt disponibles pour les aînés, des frais pour soins et médicaments déductibles, des crédits et déductions pour les proches aidants.

*Café et collation offerts par la Table d'harmonisation
Contribution volontaire*

La crème rit

**Ouvert
7 jours sur 7**

**220, route 132
Rivière-Ouelle**





OUVERTURE
DE LA TERRASSE
20 JUIN



Menu du midi
11h à 14h

Choix de deux menus tous les jours
Soupe et dessert maison inclus

Lundi
Filet de porc thaï

Mardi
Pâté au saumon

Mercredi
Boeuf aux piments

Jedi
Linguine aux fruits de mer

Vendredi
Poulet saveur des bois

Traiteur La fine bouche

En plein cœur du charmant village de
Rivière-Ouelle, le Service de Traiteur La Fine
Bouche vous offre de bons petits plats pour
toutes vos occasions.

Disponible en tout temps:

- Pâté à la viande
- Pâté au poulet
- Pâté mexicain
- Pâté au saumon
- Pâté aux fruits de mer
- Cipâte
- Lasagne
- Desserts maison

150, route 132
RIVIERE-OUELLE

418 856-4299

Visitez notre site Internet
traiteurlafinebouche.ca

Suivez nous sur Facebook



**Nos pompiers font des heureux à
Canawish**

Par Margot Lavoie et Normand Martin

Le samedi 2 juillet dernier, c'était une matinée de pratique mensuelle pour les pompiers volontaires de la Régie Kamouraska-Ouest sur le site du camp Canawish.

Au préalable, les pompiers ont fait une tournée de reconnaissance des lieux et des bâtiments pour identifier les risques potentiels de propagation d'incendie et pour valider le plan des mesures d'urgence en vigueur.

Par la suite, les pompiers se sont joints à l'équipe d'animation du camp Canawish et ont permis à un groupe de campeurs de se familiariser avec leur équipement. Monsieur Christian Gagnon, directeur et chef-pompier de cette régie intermunicipale, en a profité pour faire un don de 250 sacs à dos portant le logo du Camp Canawish; ces sacs ont été remis à chaque campeur et employé de la saison 2016. M. Gagnon a aussi remis une dizaine de ballons de tous genres pour le terrain de jeu du camp.

Nos pompiers ont terminé leur périple en allant rivaliser avec les 15 obstacles de la piste d'hébertisme après avoir endossé l'habit de combat. Une belle expérience qu'ils entendent bien répéter une autre année.....

Merci du fond du cœur à la Régie Kamouraska-Ouest, pour son implication sociale et monétaire à la cause du camp Canawish! Nous garderons un excellent souvenir de cette belle activité surprise.



Services
Kam-Aide inc.
(418) 856-5636
www.kamaide.com
kamaide@qc.aira.com

Grand ménage d'automne



- ✓ Grand ménage offert à toute la population de Kamouraska
- ✓ Personnel expérimenté et responsable
- ✓ Coût abordable et programme d'aide financière disponible
- ✓ Crédit d'impôt pour les personnes âgées de 70 ans et plus

Services Kam-Aide inc. vous simplifie la vie !

**LAVAGE DE VOS FENÊTRES EXTÉRIEURES,
INFORMEZ-VOUS AVANT L'ARRIVÉE DES GRANDS FROIDS !**

TRANSPORT EN VRAC
ST-DENIS
EXCAVATION
GÉNIE CIVIL
TRANSPORT DE GRAVIER
R.B.Q. : 81081382-28
CHAMPS D'ÉPURATION ACCRÉDITÉS
Ecoflo BIONEST
AVANCÉES
ENVIROSEPTIC
Purificateur Répétitif de la Nature

CERTIFIÉ
ISO

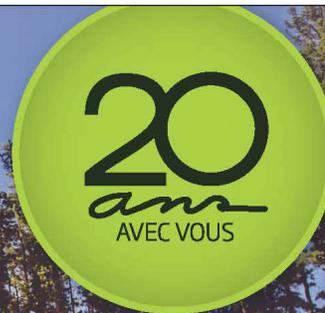
Marco Garon,
président

Tél. : **418 498.2405**
Télééc. : **418 498.2134**
Cell. : **418 868.5121**

info@transportenvracst-denis.com

74 A, route 132 Ouest, Saint-Denis (Québec) G0L 2R0
www.transportenvracst-denis.com

Ecoflo® Installation septique



- ✓ Milieu filtrant 100 % naturel
- ✓ Sans énergie pour le traitement
- ✓ La solution la plus vendue au Québec

**L'EAU C'EST LA VIE.
CONTRIBUONS À LA PRÉSERVER!**



L'installation d'un système septique Ecoflo® fait partie des travaux admissibles à un crédit d'impôt de **20%**



CONTACTEZ
STÉPHANE LUSSIER

418 951-2554
BIOFILTREECOFLO.COM

SUIVEZ-NOUS!



Graphisme / infographie / édition

Impression **grand format**

Création et gestion de site internet

Impression à **données variables**

Impression offset, commerciale et numérique

Campagne de **médias-croisés**

Gestion d'inventaire

Gravure / découpe au **laser**



Impression **Soleil**

1 888 404 4060

www.lesimpressionssoleil.com



Par François Chalifour

Club de lecture de l'été : les gagnants du concours

Cette année encore près d'une trentaine de jeunes du camp de jour ont profité du Club de lecture pendant tout l'été à la bibliothèque municipale et parmi ces participants le tirage a fait 4 gagnants. Il s'agit d'Adèle Bérubé qui s'est mérité le volume Gangster offert par le CRSBP de Rivière-du-Loup et de Willow Gagnon, André Milette et Kelly-Ann Chénard qui se sont mérités un certificat cadeau d'une valeur de \$15 à la Librairie l'Option de La Pocatière. Par ailleurs tous les coupons de tirage ont été acheminés au CRSBP pour le tirage régional de 3 liseuses électroniques, tirage qui sera fait au cours du mois de septembre. Le cas échéant les gagnants seront avisés par téléphone. Un merci tout spécial à nos bénévoles Stéphanie Beaulieu et Lucie Dionne qui ont opéré le club cet été.

Demandes spéciales : on élargit l'offre

Le service de demandes spéciales ajoute 2 catégories de volumes : les albums et les bandes dessinées destinés aux jeunes. Comme pour les demandes spéciales de volumes pour adultes vous devez remplir le feuillet disponible à la bibliothèque en y inscrivant, entre autres, votre numéro d'abonné constitué des 6 derniers chiffres inscrits sous le code barre de votre carte d'abonné. Les demandes seront faites à l'intérieur du réseau du CRSBP de Rivière-du-Loup.

Nouveautés en bibliothèque

La bibliothèque municipale a fait l'acquisition de plusieurs volumes au début du mois de septembre, en voici la liste :

- Dieu n'habite pas la Havane de Yasmina Khadra
- Congo Requiem de Jean-Christophe Grangé
- Déviage d'Iris Delagrangé
- Les bottes suédoises de Henning Mankell
- Boston Girl d'Anita Diamant
- À moi seul bien des personnages de John Irving
- L'alouette affolée de Gilbert Boulanger
- L'empire du Graal d'Eric Giacometti
- L'amie prodigieuse d'Elena Ferrante
- La bête et sa cage de David Goudeault
- J't'aime encore de Roxanne Bouchard
- Mariachi Plaza de Michaël Connelly
- Chacal, mon frère de Gracia Couturier
- L'ombre de Chacal de Gracia Couturier
- Le revenant de Michaël Punke

Albums enfants

- Lustucru le loup qui pue de Dominique Demers
- Un ours sur ma chaise de Ross Collins
- La mouche dans l'aspirateur de Mélanie Watt
- Vieux Thomas et la petite fée de Dominique Demers
- Le reste de leur vie de Jean-Paul Didierlaurent
- Nos années sauvages de Karen Joy Fowler
- La marque et le vide de Paul Murray
- La moustache d'Emmanuel Carrère
- La théorie du drap contour de Valérie Chevalier
- Station Eleven d'Emily St. John Mandel
- Trois frères de Peter Ackroyd
- La reconquête du Québec de Roméo Bouchard
- Le guide complet des allergies
- Paul dans le nord de Michel Rabagliati

La collection de volumes numériques s'enrichit

En effet ce sont maintenant près de 3000 livrels qui sont disponibles pour les abonnés de la bibliothèque municipale. Vous devez donc posséder votre carte de la bibliothèque sur laquelle est inscrit votre numéro d'abonné. Cependant le prêt de livrels est complètement indépendant du service normal

de la bibliothèque, vous gérez vos prêts de façon autonome. Voici la procédure à suivre pour pouvoir jouir de ce service... tout à fait gratuitement :

- 1- Allez à ibistro-bsl.reseaubiblio.ca
- 2- Cliquez sur pretnumerique.ca
- 3- Inscrivez votre numéro d'usager (14 chiffres de votre carte d'abonné) et votre NIP (4 derniers chiffres de votre carte d'abonné) et cliquez sur Connexion
- 4- Cliquez sur Aide et vous atteignez le Guide de démarrage où vous devez préciser le type de liseuse utilisée (applications à télécharger)
- 5- Vous êtes prêt à faire l'emprunt, la procédure et les conditions de prêt y sont bien expliquées.

Un peu de bénévolat à la bibliothèque ... ça vous tente?

Dans un comité comme le nôtre les bénévoles jouent un rôle essentiel en donnant un service direct à la population. Si vous avez un peu de temps libre vous pourriez venir en donner à la bibliothèque et y passer un agréable moment. En fait, la majorité de nos bénévoles donne environ une heure de disponibilité par mois à la bibliothèque pour y faire le prêt de volumes auprès de nos abonnés. Évidemment nous vous montrerons comment exécuter les différentes tâches du service... ça vous tente? Vous n'avez qu'à me rejoindre, François Chalifour, 418 856 5493 Merci!

HORAIRE D'OUVERTURE : LUNDI et MERCREDI de 19h00 à 20h00 (sauf les jours fériés)

INFO : François Chalifour 418 856 5493



Le quiz du tri: à vos bacs, prêts, partez!

Par Co-éco

Comme c'est la rentrée, chauffons-nous un peu les neurones pour répondre aux questions du quiz du tri!

- 1) Dans lequel des 3 bacs (brun, bleu ou bac à déchets) je dépose mon carton de lait vide?
- 2) Où disposer des sacs de plastique?
- 3) Vrai ou faux : je peux mettre mes serviettes de table souillées dans le bac brun?
- 4) Dans lequel des 3 bacs, je mets une boîte de conserves en métal?
- 5) Dans quel bac je mets mon journal?
- 6) Vrai ou faux : je peux mettre des noyaux de fruits dans le bac brun?
- 7) Dans quel bac je mets mes os de poulet?
- 8) Dans quel bac je mets un jouet en plastique brisé?
- 9) Vrai ou faux : je peux mettre le marc de café, avec le filtre, dans le bac brun?
- 10) Dans quel bac je mets du tapis?
- 11) Vrai ou faux : les sacs de plastique biodégradables, compostables et oxo-biodégradables sont acceptés dans le bac brun?
- 12) Dans quel bac mettre le carton?
- 13) Dans quel bac mettre un papier mouchoir?
- 14) Vrai ou faux : le seul type de sac accepté dans le bac brun est le sac en papier?
- 15) Dans quel bac mettre un pot en verre?



Réponse: 1) Bac Bleu 2) Bac bleu, faites un sac de sacs 3) Vrai 4) Bac brun 5) Bac brun 6) Vrai 7) Bac Brun 8) Bac à déchets 9) Vrai 10) Bac à déchets 11) Faux, tous les types de sacs en plastique sont refusés dans le bac brun 12) Bac brun 13) Bac brun 14) Vrai 15) Bac brun

Roberto Excavation Ouellet

R.B.Q. 8345-1716-18

- Résidentiel
- Commercial
- Agricole

418.856.6764
Cell. : 418.894.0262
141, anse des Mercier
Rivière-Ouelle

*L'assurance d'un travail bien fait
où que vous soyez!*

- Fosses septiques
- Champs d'épuration
- Pose et réparation de drain français
- Réparation de fondation
- Excavation & terrassement

lambert

À la racine de votre succès depuis 1928

Produits disponibles en 100% Organique

- Pour PELOUSE
- pour EMPOTAGE
- TERRE À JARDIN POUR LÉGUMES & FLEURS
- TERREAU à PLANTATION pour ARBRES & ARBUSTES

www.lambertpeatmoss.com
info@lambertpeatmoss.com

AGENDA Octobre 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 Joyeuse Halloween 						1 BINGO
2	3 	4  Conseil municipal	5	6	7	8 BINGO
9	10 Action de grâce 	11 Tombée – R. Web	12	13	14	15 BINGO
16	17 	18 Réunion mensuelle des Fermières	19	20	21	22 BINGO
23	24 	25 Distribution - R. Web	26	27	28	29 BINGO
30	31 	Collecte des métaux André Desjardins 418 856-3723				



COOPÉRER AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PARCE QUE DANS CHAQUE COMMUNAUTÉ
IL Y A DES RÊVES, DES PROJETS ET DES
GENS POUR LES RÉALISER.

Téléphone : 418 856-2340
 Sans frais : 1 866 856-2340
 Télécopieur : 418 856-9778
www.desjardins.kamouraska.com



Coopérer pour créer l'avenir